Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260324-AFR_2026_001-DE

BRÉHAN

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Mairie de BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

L'an deux mil vingt-six, le 24 Mars à 10 H 30, le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence, de Monsieur LORAND Gérard, Président.

Nombre de membres
En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
AFR-2026/001

Date de convocation : 5 Mars 2026

PRESENTS : Mr AUBRY Michel – Mr AUFFRET Christophe – Mr BARON Yannick - Mr BEUREL Yannick – Mr CADIO Christophe – Mr CHATTE Claude - Mr GUYOT Philippe – Mr GUEHENNEUX Jean Louis – Mr KERGROHENN Eric – Mr LAMOUR Christophe – Mr LATINIER Pierre-Yves - Mr LORAND Daniel - Mr LORAND Gérard – Mr MERCIER Patrice – Mr ROUVRAY Dominique – Mr SABLE Gilles - Mr GUILLOT Jean, Maire de BREHAN

ABSENTS EXCUSES : Mr BERNARD François - Mr JAN Noël – Délégué de la D.D.A.F

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr AUFFRET Christophe

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Les membres du Bureau de l'Association, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour expédition conforme :
Bréhan le 26 Mars 2026
Le Président,

ASSOCIATION FONCIERE COMMUNE DE BREHAN 56580 MORBIHAN